



PILOTAGE ET GESTION

Année : 2020, 2021

Lieu : Paris

Manager un parcours de soins coordonné - FORMATION

Réf. : MGTP009A



Compétences Visées

Offrir des soins transdisciplinaires coordonnés sur un territoire en adéquation avec l'offre de soins et les besoins des patients pour viser leur satisfaction au terme d'un épisode de soins.

Objectifs, Contenus

S'approprier les concepts du management d'un parcours de santé

- Les axes-clés de la loi de modernisation du système de santé et du projet de loi ma Santé 2022.
- Les enjeux : s'orienter vers des parcours santé, offrir une offre médicosociale graduée, mesurer la satisfaction patient…
- Le principe fondamental : offre de soin graduée, de qualité, accessible à tous pour satisfaire l'ensemble des besoins de santé sur le territoire.
- Le GHT : projet médico-soignant partagé, mutualiser les moyens…
- Les notions fondamentales et leurs réalités dans les territoires : glossaire affilié au parcours de soin coordonnés (filiales, parcours de santé, de soins, soins de santé primaires...).
- La dimension stratégique des parcours de soins coordonnés : niveaux stratégiques des plans de Santé (national, régional...).

Préparer les professionnels à des soins s'inscrivant dans un parcours de santé cohérent et coordonné

- Le changement de paradigme : d'une culture médicale ethno-centrée à une culture médicosociale, sociale et sanitaire, culture qualité.
- La transformation des organisations et leurs modifications au niveau des pratiques professionnelles.
- La connaissance du projet médico-soignant partagé et ses déclinaisons dans l'offre de services.
- L'identification des parties prenantes du parcours de santé : structures, professionnels médicaux et sociaux, proches aidants, prestataires, fournisseurs…
- Les acteurs internes et externes.
- La démarche d'intégration : création du lien et collaboration interne et externe.
- La création d'outils communs : partir de l'existant.
- La prévalence des pathologies : critère discriminant pour élaborer les parcours de soins coordonnés.
- La mobilisation, l'accompagnement, la transformation des compétences pour favoriser l'évolution de situations complexes.

Animer des soins pluriprofessionnels dans le cadre du parcours de soins coordonné

- L'appropriation du projet médico-soignant partagé et sa déclinaison en filières et en parcours dans l'offre de services.
- La coordination, la collaboration, la coopération, transformation des pratiques professionnelles :
 - la prévention éducation à la santé un axe prioritaire : de l'éducation à la santé à l'éducation thérapeutique, développement des compétences pour un rôle partagé et coordonné,
 - le dossier médical partagé et la télémédecine : enjeu territorial pour répondre à une égalité d'accès aux soins pour tous sur le territoire,
 - le parcours de soins une démarche qualité : indicateurs de suivi en lien avec la certification et les indicateurs de résultats des parcours.

Personnes concernées

Tout personnel d'encadrement, médicosoignant et social du secteur sanitaire et médicosocial.

Paris 2020

Durée

2 jours

» du 24/09/2020 au 25/09/2020

Intervenant

CATEAU Chantal

- Coordinatrice générale des soins
- DESS Formation et GRH
- DU « Éthique soignante hospitalière » et « Qualité et Sécurité des soins »
- Membre de l'Espace Réflexion Ethique Région Centre
- [Voir son profil LinkedIn](#)

Prix

690 €

Paris 2021

Durée

2 jours

» du 02/12/2021 au 03/12/2021

Intervenant

CATEAU Chantal

- Coordinatrice générale des soins
- DESS Formation et GRH
- DU « Éthique soignante hospitalière » et « Qualité et Sécurité des soins »
- Membre de l'Espace Réflexion Ethique Région Centre
- [Voir son profil LinkedIn](#)

Prix

705 €

Méthode

- Apports théoriques et méthodologiques.
- Étude de cas.
- Analyse de situation.

Valeur ajoutée de la formation

Cette formation s'appuie sur une connaissance précise des enjeux liés à la loi Santé et ses évolutions (projet de loi ma Santé 2022), ainsi que sur les influences de la culture qualité sur les parcours de soins. Elle cherche à faciliter l'élaboration de la cartographie des ressources disponibles (établissements et professionnels), de la mise en oeuvre du projet médicosoignant partagé, du développement de la collaboration et de la coopération interne et externe, ainsi que de la coordination cohérente des acteurs, émanant d'institutions différentes, sur un territoire.

Prérequis

» Connaissance de la loi de modernisation du système de santé.

Dispositif D'évaluation

L'évaluation sera réalisée selon plusieurs niveaux :

- **Au démarrage :** les attentes des participants seront recueillies par le formateur lors du lancement de la formation pour soutenir la confrontation au thème et à ses enjeux. Les acquis/les connaissances a priori seront évalués de manière autoformatrice, par l'intermédiaire d'un test de positionnement ou d'un quiz de connaissances.
- **En cours de formation :** les participants seront invités à autoévaluer leur progression à l'aide d'outils proposés par le formateur (test intermédiaire, QCM, questionnaire, exercice de reformulation, plan de progression personnalisé).
- **À l'issue de la formation :** la satisfaction des participants sera évaluée lors d'un tour de table, le cas échéant en présence du commanditaire de la formation, et à l'aide d'un questionnaire individuel « à chaud » remis aux participants. Il porte sur l'atteinte des objectifs, le programme de formation, les méthodes d'animation et la transférabilité des acquis.
- **À distance de la formation :** le participant pourra analyser les effets de la formation sur les pratiques individuelles et collectives de travail, notamment dans le cadre de son entretien professionnel annuel, à l'aide des outils mis à disposition tout au long de la formation (plan d'action, préfiguration d'un plan d'amélioration des pratiques individuelles et collectives, grille de suivi personnalisé de mesure d'impact...).

À noter

Cette formation est éligible au DPC

- Orientation n° 23 : Appui à la construction et à la mise en oeuvre de projets d'exercice coordonné
- Le GRIEPS est enregistré comme ODPC (n°1378)
- En intra, ce thème pourra être déposé sur le site de l'ANDPC pour permettre aux professionnels concernés de satisfaire à leur obligation de DPC au titre des apports cognitifs. Compte tenu des nouvelles contraintes de l'ANDPC, nous pourrions être en mesure de vous proposer un numéro de programme DPC que trois mois après la contractualisation de cette offre.

Voir aussi

- [Parcours de santé de territoire : sa démarche](#)
- [Chemin clinique : de la construction au pilotage](#)